

Numéro	<b>CRCAC/2024-01-16/08</b>
Date d'affichage	22/07/2024
Date de mise en ligne	22/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 16 janvier 2024 portant approbation du changement de directeur-adjoint  
de l'unité de recherche « Géographie-cités (UMR 8504) »**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5, L. 712-6-1 et L. 713-3 ;  
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 18 ;  
Vu la décision n° DEC920368SOSI du directeur général du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) du 28 octobre 1992 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu les statuts de l'unité de recherche « Géographie-cités (UMR 8504) ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Monsieur VERDIER Nicolas au titre de directeur-adjoint de l'unité de recherche « Géographie-cités (UMR 8504) ».

<b>Délibération CRCAC/2024-01-16/08</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	25
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	25
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 4 avril 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00